



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DES TRANSPORTS**

N° Spécial

12 Mai 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIEAT du 12 Mai 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS	Page
DRIEAT/IDF/ UD N° 2021-2-026	30.04.2021	Arrêté approuvant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Papeteries sur le territoire de la commune de Nanterre.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS

Arrêté DRIEAT IDF UD n° 2021-2-026 du 30 avril 2021 approuvant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Papeteries sur le territoire de la commune de Nanterre.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.311-7 à R.311-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et R.122-2 ;

Vu la loi n°2017-1754 du 25 décembre 2017 ratifiant l'ordonnance n°2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public local Paris La Défense ;

Vu le décret n°2010-744 du 2 juillet 2010 relatifs aux opérations d'aménagement d'intérêt national du quartier d'affaires de la Défense, de Nanterre et de la Garenne-Colombes ;

Vu le décret n°2018-665 du 27 juillet 2018 modifiant le périmètre de l'opération d'intérêt national du quartier d'affaires de la Défense et relatif aux périmètres d'intervention de l'établissement public Paris la Défense ;

Vu la délibération du conseil municipal de Nanterre, en date du 31 janvier 2017, donnant un avis favorable au dossier de création de la ZAC des Papeteries,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2017, portant création de la ZAC des Papeteries,

Vu la délibération du conseil municipal de Nanterre en date du 21 novembre 2017, approuvant le traité de concession d'aménagement entre la ville et la SPLNa ainsi que le dossier de réalisation de la ZAC,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017, approuvant le programme des équipements publics de la ZAC des Papeteries,

Vu la délibération n°25 (82/2017) du conseil de territoire du 20 décembre 2017 portant transfert des opérations d'aménagement des villes membres de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à ce dernier,

Vu la délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense en date du 20 décembre 2020 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC des Papeteries de la Seine et sollicitant le préfet des Hauts-de-Seine afin que celui-ci approuve le programme des équipements publics modifié ;

Considérant que la ZAC des Papeteries de la Seine est située à l'intérieur du périmètre d'opération d'intérêt national (OIN) Seine-Arche et que dès lors, l'approbation du programme des équipements publics est de la compétence du Préfet ;

Considérant que les modifications apportées au programme des équipements publics portent sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage du département au profit de la SPLNA, pour les travaux de réaménagement de l'avenue de la commune de Paris entre la maison d'arrêt et le viaduc du RER. L'objectif recherché étant une meilleure coordination des travaux de tous les espaces publics, une meilleure gestion des interfaces et des économies d'échelle en phase études et travaux.

Considérant que cette modification du programme des équipements publics est limitée, puisque le maître d'ouvrage des travaux de réaménagement de l'avenue de la commune de Paris sera désormais l'aménageur via une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage qui devra être signée entre le Département des Hauts-de-Seine et la SPLNA. Le reste des informations précisées dans le tableau du programme des équipements publics validé par l'arrêté préfectoral n°DRIEA IDF 2017-2-431 du 27 novembre 2017 reste à ce jour inchangé.

Considérant de fait que la modification du programme des équipements publics n'est pas significative et que seule une délibération de l'autorité compétente est nécessaire pour modifier le dossier de réalisation de la ZAC, en particulier le programme des équipements publics, dans les conditions prévues à l'article R. 311-7,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le programme des équipements publics modifié de la ZAC des Papeteries de la Seine tel qu'il figure dans le dossier de réalisation est approuvé.

ARTICLE 2 : Les effets juridiques attachés à l'approbation du programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées ci-dessous.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense ainsi qu'à la mairie de Nanterre. Mention en sera insérée dans un journal publié dans le département des Hauts-de-Seine.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Une copie de l'arrêté sera déposée au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense ainsi qu'en mairie de Nanterre.

Fait à Nanterre, le 30 avril 2021

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>